

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-268

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2017-268

Protocole d'accord entre Bordeaux Métropole, Technowest, la Mairie de Fukuoka et Fukuoka Directive Council - Année 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Japon représente un marché très vaste et stable, particulièrement réputé en matière d'innovation. Ce n'est pas un hasard si Tokyo abrite le 1^{er} FrenchTech Hub d'Asie labellisé par notre Ministère de l'économie depuis fin 2015.

L'association FrenchTech Bordeaux a défini comme une cible prioritaire, pour faciliter le développement des entreprises bordelaises porteuses d'innovation, ce pays dont les caractéristiques sont les suivantes (sources Business France) :

- un marché de 127 millions d'habitants,
- un climat des affaires très sûr (noté A1),
- une excellente image de la France dans de nombreux domaines (mode, cosmétiques, agroalimentaire, médical, transports, énergie...),
- un marché très ouvert aux PME (Petites et moyennes entreprises) : 11 000 exportateurs français vers le Japon (autant qu'en Chine), dont 80% de PME (plus que vers la Chine),
- des dépenses de R&D (recherche et développement) élevées : 3,8% du PIB (Produit intérieur brut) (France : 2,1%). 22% de la R&D mondiale est conduite au Japon, à 80% dans le secteur privé.
- le plus haut pouvoir d'achat en Asie : 10 fois la Chine et 2 fois la Corée, revenu moyen par foyer de 4 000 euros et dépenses moyennes supérieures à 2 500 euros.
- un créateur de tendances et une référence en Asie et dans le monde : mode, agroalimentaire, TIC (Technologies de l'information et de la communication).
- négociations en cours pour un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Le jumelage Bordeaux – Fukuoka concourt depuis longtemps à la promotion de Bordeaux au Japon, notamment pour le tourisme et les vins (le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux a ouvert un « Bordeaux wine bar » à Fukuoka en mai 2016). Mais les partenariats entre entreprises des autres secteurs sont à ce jour encore faibles, comparés au potentiel important identifié. En effet, avec plus d'un million et demi d'habitants, la capitale de la province du Kyushu est une des villes japonaises les plus dynamiques : qu'il s'agisse de croissance du PIB, de croissance de la population, de tourisme, de création de startups (jeunes entreprises innovantes), ou d'accueil d'étudiants étrangers, Fukuoka se classe toujours dans les trois premières villes japonaises. Plusieurs secteurs d'activités à Fukuoka sont particulièrement en pointe :

- les industries créatives numériques : imagerie, jeux vidéo, cinéma d'animation, design...,

- les cleanTech : énergie hydrogène, efficacité énergétique, OLED (diode électroluminescente organique), traitement des eaux usées " The Fukuoka method",
- la robotique.

Aussi, en septembre 2016, le Maire de Fukuoka et le Maire de Bordeaux ont-ils signé un programme d'actions mettant en exergue leur souhait partagé de faciliter les relations entre les écosystèmes de startups des deux territoires. En effet, la Mairie de Fukuoka a ouvert récemment un incubateur - espace de co-travail en bureau partagé, nommé « Startup café » particulièrement dédié à l'accueil de startups étrangères. L'une des toute premières entreprises à s'être implantées au Startup-café est la startup Ikkaï fondée par une bordelaise issue de Kedge business school.

Il s'avère qu'à travers son Startup café, Fukuoka pose progressivement des passerelles avec des villes étrangères afin de faciliter la circulation des startups (San Francisco, Helsinki...).

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'axe 2 de la feuille de route du développement économique du territoire « valoriser nos atouts, attirer et augmenter la création de valeur », volet 4 « positionnement de la Métropole à l'international », Bordeaux Métropole propose de signer un protocole d'accord avec le technopole bordelais Technowest, la Mairie de Fukuoka et son opérateur semi-public, Fukuoka directive council, pour formaliser diverses actions concrètes destinées à faciliter la circulation et les partenariats entre startups de l'agglomération bordelaise et de Fukuoka, notamment :

- la mise en place d'une passerelle entre les 3 incubateurs gérés par Technowest et l'incubateur Startup café ouvert récemment par la Mairie de Fukuoka ;
- l'accès d'entreprises fukuokaises aux zones de test de drones en vol gérées par Technowest ;
- la promotion à Fukuoka du festival bordelais CineDrones, en vue d'une participation de films japonais.

Il est précisé que ce protocole d'accord n'entraîne aucun engagement financier de Bordeaux Métropole.

Sous réserve du vote favorable de cette assemblée, la signature de ce protocole d'accord pourra intervenir le 22 mai 2017 à Fukuoka. En effet, une première mission FrenchTech Bordeaux au Japon a été programmée de façon synchronisée avec les missions du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, de l'Office de tourisme de Bordeaux et de la Ville de Bordeaux à Fukuoka à l'occasion du Forum économique annuel de la Chambre de commerce et d'industrie franco-japonaise, le 22 mai 2017, permettant à Bordeaux d'être mise à l'honneur à Fukuoka, et de bénéficier d'une couverture médiatique intéressante.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration territoriale de la République française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales ;

VU la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriale à part entière ;

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le jumelage Bordeaux-Fukuoka signé en 1982.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le protocole d'accord proposé par Bordeaux Métropole avec Technowest, la Mairie de Fukuoka et son opérateur semi-public Fukuoka directive council a pour ambition l'intérêt général de l'écosystème bordelais des startups, et rejoint les objectifs prioritaires de Bordeaux Métropole en matière de valorisation du territoire, de développement économique et d'attractivité,

DECIDE

Article unique : d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée, intitulée « protocole d'accord entre Bordeaux Métropole, Technowest, Mairie de Fukuoka, Fukuoka Directive Council ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017	 Madame Virginie CALMELS



Protocole d'accord de coopération entre la Ville de Fukuoka, Bordeaux Métropole, le Fukuoka Directive Council et Technowest

Introduction

Les villes de Fukuoka et de Bordeaux ont conclu un accord de jumelage en 1982 et des coopérations ont été entreprises entre divers acteurs des domaines de la culture, de l'éducation, des affaires sociales et de l'économie.

En septembre 2016, ces deux villes ont décidé d'approfondir de façon concrète leur coopération dans le domaine économique qui relève de la compétence de Bordeaux Métropole, autorité administrative créée par la loi.

Le « Plan 2017-2019 d'échange entre les villes jumelées de Fukuoka et de Bordeaux » a parmi ses objectifs une coopération entre startups des deux villes.

Signataires

Le présent protocole d'accord est conclu entre la Ville de Fukuoka, Bordeaux Métropole, le Fukuoka Directive Council et Technowest qui sont désignés dans le présent protocole par « Les Parties », et chacun séparément par « le Participant ».

Objet

Le présent protocole d'accord a pour objectif de promouvoir la coopération pour explorer les possibilités de développement économique et technique d'entreprises innovantes de divers secteurs sur les territoires de la Ville de Fukuoka et de Bordeaux Métropole.

Contenu de la coopération

1. Dans la mesure du possible et dans le cadre des ressources disponibles, chaque Participant entend fournir son aide le développement économique et technologique des Parties.

Cette aide inclut notamment :

- a) L'échange et la fourniture d'informations pour augmenter le maillage entre les deux territoires concernés ;

- b) La mise en contact d'entreprises intéressées par les marchés de Bordeaux ou de Fukuoka pour y développer leurs activités, et la facilitation de la coopération directe entre startups ;
 - c) L'aide aux entreprises pour se procurer les informations nécessaires à l'obtention des visas de séjour et à l'implantation sur le territoire;
 - d) La fourniture d'informations concernant les aides financières (utilisables) pour couvrir les dépenses nécessaires à l'implantation d'une entreprise ;
 - e) L'aide dans les relations avec les organismes financiers ;
 - f) L'introduction auprès des organismes industriels et de leurs réseaux ;
 - g) L'introduction auprès des universités et autres organismes d'enseignement supérieur.
2. Chaque année au mois d'avril, les Parties conviennent d'une liste d'objectifs concrets à mettre en œuvre dans le cadre du présent protocole d'accord. Après accord de tous les signataires, un document séparé listant les thèmes retenus est annexé au présent protocole.

Frais et obligations

3. Aucune obligation financière d'une des Parties vis à vis d'un autre Participant ne peut naître du présent protocole d'accord.
4. Sauf décision contraire prise par ailleurs, chaque Participant prend uniquement en charge les dépenses et frais le concernant directement, qui pourraient naître de l'accomplissement du présent protocole d'accord.
5. Aucune des Parties ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages qui pourraient être subis par un autre Participant du fait de l'exécution du présent protocole d'accord.

Dispositions générales

6. Dans le cadre de la mise en œuvre du présent protocole d'accord, les Parties s'efforcent dans toute la mesure du possible de se conformer aux principes décrits ci-après, sous réserve que soient respectés l'ordre public et les lois et décrets en vigueur au Japon et en France.
- a) Toutes les activités et actions entreprises dans le cadre du présent protocole

d'accord sont réalisées conformément à l'éthique.

- b) Aucune discrimination ne peut être faite sur la base de la race, de la couleur de peau, des croyances, des religions, de la nationalité, du sexe, de l'âge, de la préférence sexuelle ou pour toute autre motif
 - c) Sont respectés intégralement la totalité des accords de confidentialité conclus ainsi que les droits de propriété intellectuelle, les informations confidentielles, le savoir-faire, les concepts ou tout autre actif intangible qui pourrait être concerné par l'exécution du présent protocole d'accord.
7. Les Parties respectent tous les articles figurant au présent protocole d'accord. Dans le cas où l'une des Parties se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux présentes dispositions, elle en informe promptement les autres Participants. Les Parties prennent alors une décision appropriée mutuellement acceptable.

Résolution des conflits

8. Tout conflit ou toute différence d'appréciation pouvant naître de l'interprétation, de l'application ou de l'exécution du présent protocole d'accord est résolu de façon amicale par concertation et négociation entre les Parties.

Amendement

9. Le présent protocole d'accord peut être amendé par accord entre les Parties. Tout Participant souhaitant un amendement, en informe les autres Participants par écrit. L'amendement entre en vigueur au moment où les Parties signifient leur accord par écrit au demandeur.

Période de validité du contrat

10. Le présent protocole d'accord entre en vigueur à la date de signature par l'ensemble des signataires et reste en vigueur durant trois années. En fin de période, sous réserve qu'aucune des Parties n'exprime par écrit un avis différent au moins trois mois avant de la fin de période de validité, le présent protocole d'accord est automatiquement renouvelé pour trois années et ainsi de suite.

Statut

11. Le présent protocole d'accord n'a pas force de loi et il ne fait naître aucune obligation légale ni aucun droit de par la loi. Les Parties signent le présent protocole d'accord dans le but que soient exécutées les obligations des Parties.

12. Quelles qu'en soient ses dispositions, le présent protocole d'accord ne peut être considéré comme créant une activité conjointe ou une société conjointe entre les Parties. Aucun des Participants ne peut se faire représenter par un autre Participant ni représenter un autre Participant ou agir en son nom, et ne peut prendre ainsi aucun engagement, ni conférer à un autre Participant le droit de prendre un engagement mutuel.

Témoignant de leur accord sur les dispositions précitées, les Parties apposent leur signature sur le présent protocole d'accord rédigé en français et en japonais, une copie étant remise à chaque Participant.

Le 22 mai 2017

Le Maire de la Ville de Fukuoka
Takashima Soichiro

Le Président de Bordeaux Métropole
Alain Juppé

Le Président du Fukuoka Directive
Council
Asou Yasushi

Le Président de Technowest
Jacques Mangon

Annexe 1 au protocole d'accord conclu entre Bordeaux Métropole, la Ville de Fukuoka, Technowest et le Fukuoka Directive Council.

Objectifs concrets à poursuivre jusqu'à mai 2018

1. Coopération entre le Fukuoka Startup Café et la Technopole Bordeaux Technowest

- Echange méthodologique sur l'appui aux entreprises ;
- Appui à l'implantation d'entreprises au sein d'un incubateur ;
- Stratégie d'aide au développement
- Accueil d'entrepreneurs étrangers et introduction au sein de l'écosystème local.

2. Promotion de l'industrie des drones

- Création d'opportunités de rencontres entre les startups de Bordeaux et de Fukuoka du secteur des drones.
- Zones d'essai en vol de drones de CESA DRONES : Permettre l'utilisation des zones d'essai en vol de drones de Technowest par les entreprises de drones de Fukuoka et aider à leur développement en France (Bordeaux possède actuellement 4 zones d'essai)
- Aide à la promotion du Festival bordelais CineDrone à Fukuoka pour permettre de présenter en novembre 2017 à Bordeaux, des films tournés au Japon.



Fukuoka D.C.



Bordeaux Technowest

福岡市、ボルドーメトロポール、福岡地域戦略推進協議会、 テクノウエスト間での相互協力に関する覚書

前文

福岡市とボルドー市は、1982年に姉妹都市となり、文化、教育、社会問題、経済等、様々な分野で交流を深めてきた。

両市は、2016年9月に経済分野において具体的連携を深めることを決定した。なお、ボルドー都市圏の経済分野はボルドーメトロポールの管轄にある。

その際締結した「福岡・ボルドー姉妹都市交流計画 2017-2019」は両市のスタートアップにおける連携を目的の1つとしている。

締結者

この覚書は、福岡市、ボルドーメトロポール、福岡地域戦略推進協議会及びテクノウエストによって締結される。

目的

福岡市またはボルドーメトロポールにおける様々な分野でのスタートアップや革新的なビジネスの技術的、経済的発展について協力を推進することを目指すこととする。

協力する内容

1. 福岡市、ボルドーメトロポール、福岡地域戦略推進協議会、テクノウエストは、福岡市及びボルドーメトロポールの技術的、経済的発展を目的とし、協力できる範囲内で互いに支援を行うことを意図するものである。

かかる支援は以下を含む。

- a) 両地域におけるネットワーク構築のための情報交換及び情報提供
- b) 両地域への進出に興味のあるスタートアップ等企業の相互紹介、連携促進
- c) 在留資格取得や会社設立に関する情報の取得支援
- d) 会社設立に伴う費用などに対する（利用可能な）金銭的補助に関する情報提

供

- e) 金融機関と連携した支援
- f) 関連する業界団体やネットワークの紹介
- g) 大学や他の高等教育機関の紹介

2. 各々は毎年4月に、本覚書の枠内において達成する具体的目標を協議する。全ての締結者が同意した場合、目標を載せた別紙は本覚書に添付される。

費用及び義務

3. 本覚書は、一方の当事者から他方に対し資金負担の義務を課すものではない。
4. 別段の定めがある場合を除き、各々は本覚書に基づき、その義務を順守する際に発生するコスト、費用について、各自負担するものとする。
5. 各々は、他の当事者が本覚書により被った損害に対し、一切の責任を負うことはない。

一般規定

6. 各々は、本覚書の実施に関する以下の原則について、社会秩序や日本国及びフランスの法令に反しない限り、これを順守するために最大限の努力をする。
 - a) 覚書に関するすべての事業、活動を倫理的に遂行する
 - b) 人種、肌の色、信条、宗教、国、性別、年齢、性的指向、ほかのいかなる理由においても差別を行わない
 - c) あらゆる守秘義務契約書の順守と履行、及び知的所有権、機密事項、ノウハウ、アイデア、または本覚書に関する他のあらゆる活動に付随する、無形の資産を尊重する
7. 各々は、本覚書に記載される条項を順守する。当事者は、本条項の履行が不可能でない場合、速やかに他方の当事者へその旨を知らせることとし、各々は相互に受け入れ可能な解決策を見出すこととする。

紛争の解決

8. 本覚書の解釈、適用、実施から生じるいかなる紛争や意見の相違も、互いの協議と交渉を通じ、友好的に決着させるものとする。

修正

9. 本覚書は、4者間の合意によって、修正することができる。修正を望む当事者は他方へ書面で通告を行い、修正については、前者に対し後者が合意する旨の書面を通告した時点で効力を発する。

契約期間

10. 本覚書は、当事者各者が署名した日付をもって発行し、3年間の効力を有す。本覚書は、有効期間が満了する3ヶ月前までに、当事者の一方から書面による別途の意思表示がない場合、本覚書は自動的に3年間延長されるものとし、以降も同様とする。

地位

11. 本覚書は、法的拘束力を意図するものではなく、法的義務、法的権利を生じさせるものでもない。各々は、両者の義務を履行することを意図し、本覚書を締結する。
12. 本覚書のいかなる定めも、当事者間で共同事業、合弁事業を形成するとみなされてはならず、各当事者が、一方の当事者を代理人に任命するものではなく、相手方を代理ないし代行し、いかなる約束をする、もしくは約束を交わす権限を与えるものでもない。

本覚書は、日本語とフランス語で作成した上、署名し、各々がそれぞれ一部ずつ保管する。

2017年5月22日

福岡市長
高島 宗一郎

ボルドーメトロポール 議長
Alain Juppé

福岡地域戦略推進協議会 会長
麻生 泰

テクノウエスト 会長
Jacques Mangon

福岡市、ボルドーメトロポール、福岡地域戦略推進協議会、テクノウエストの覚書に付属する別紙 1

2018 年 5 月までの目標

1. 福岡市スタートアップカフェ等とテクノウエスト間での連携

- 企業支援の為の情報交換
- 主にインキュベーターによる企業設立支援
- 支援制度の活用促進
- 双方の起業家の受入支援、現地のエコシステムでのネットワーク紹介

2. ドローン産業の振興

- ボルドーのドローンスタートアップと福岡のドローンスタートアップのミートアップ機会の創出
- CESA DRONES（ボルドーメトロポールに 4 ヶ所あるテクノウエストのドローン飛行試験エリア及びセンター）の福岡ドローン関連企業への利用機会の提供及び彼らのフランス展開の支援
- 2017 年 11 月にボルドーで開催される CineDrone において、日本で撮影された映像を発表するためにボルドー側が行う福岡でのプロモーションを支援



Fukuoka Directive Council
福岡地域戦略推進協議会 事務局

What is Fukuoka Directive Council

We are an Think & Do tank consist from the public, private, academic and civic sectors. We are platform making progress with collaborating each area. We create new value and lead the city innovation to strength international city competitiveness in Fukuoka City Region.

➤ Our Goals

To strength international competitiveness in Fukuoka Urban Areas
Business HUB in East Asia

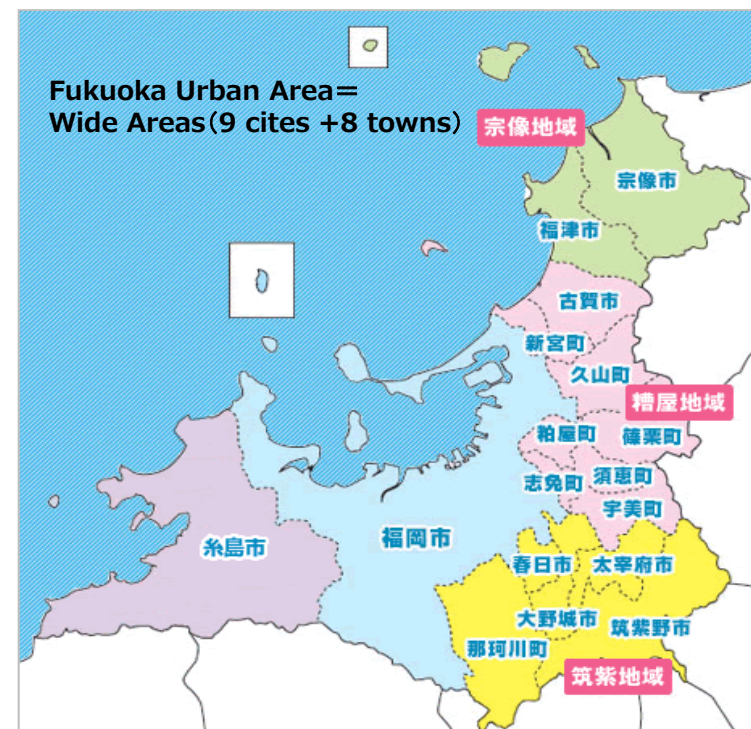
➤ Started April 2011

➤ Budget (2015)

- Private companies
\$350,000 + human resources.
(providing 4 staffs)
- Local government : \$350,000
- Others: \$180,000

118 members (2015)

- Regular Members : 77
- Special Members : 7
- Support Members : 34



Developed one-stop connection

- **Government of Japan**

Cabinet Secretariat, Cabinet Office, Ministry of International Affairs and Communications, Ministry of Economy, Trade and Industry, Ministry of Land, Infrastructure, Transport and Tourism



- **Foreign government, International organization etc.**

France, Denmark, Spain, Singapore, Holland, Australia, Sweden, India
International Regions Benchmarking Consortium (IRBC)
International Pilot Program (Citymart / LLGA), UN-HABITAT, World Bank



- **Consultation on the inward investment**

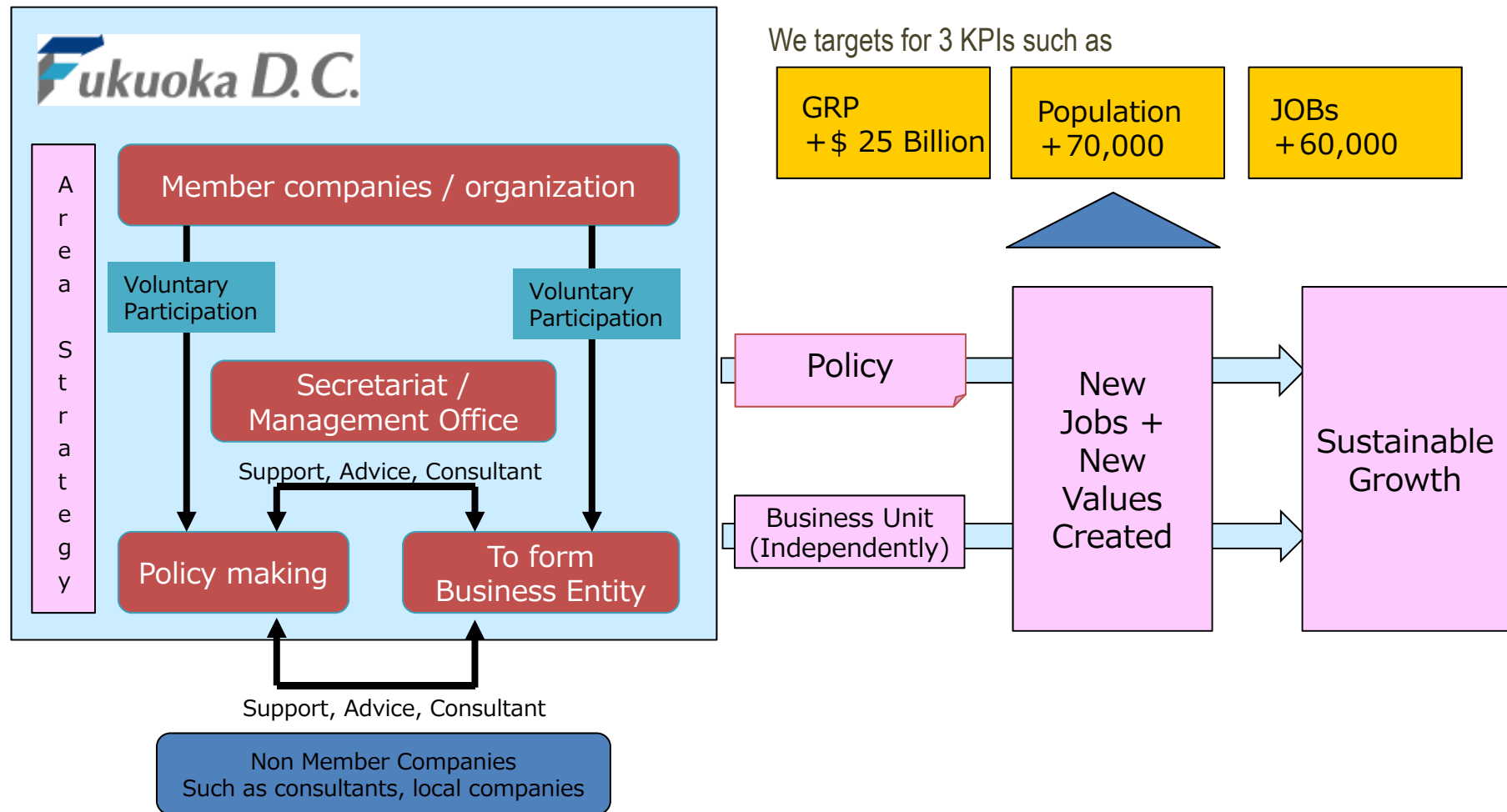
Developers, Funds, banks, R&Ds, etc.

- **Support for non-Fukuoka-based Companies**

FDC supported project, business matching support

How Fukuoka D. C. works

We operate 5 working groups and 46 projects relating to wide area collaboration. We are a Project Management Office which have a future vision for Fukuoka and increasing its global competitiveness.



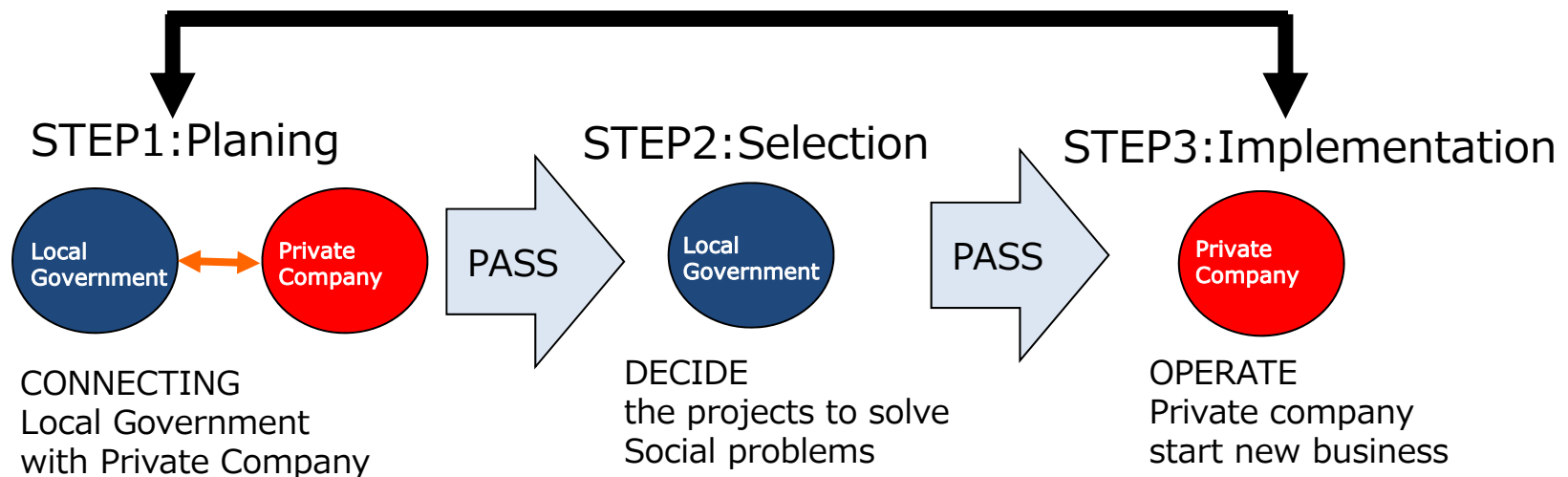
Process of the formation of business entities

We focus on connecting local government with private companies to support and enhance the formation of Business Entities.

- ① Discussing Business ideas with local government and private companies
- ② Local government decide to support the project
(we are not involved in the decision process)
- ③ Private company operates the business idea and its implementation



Support

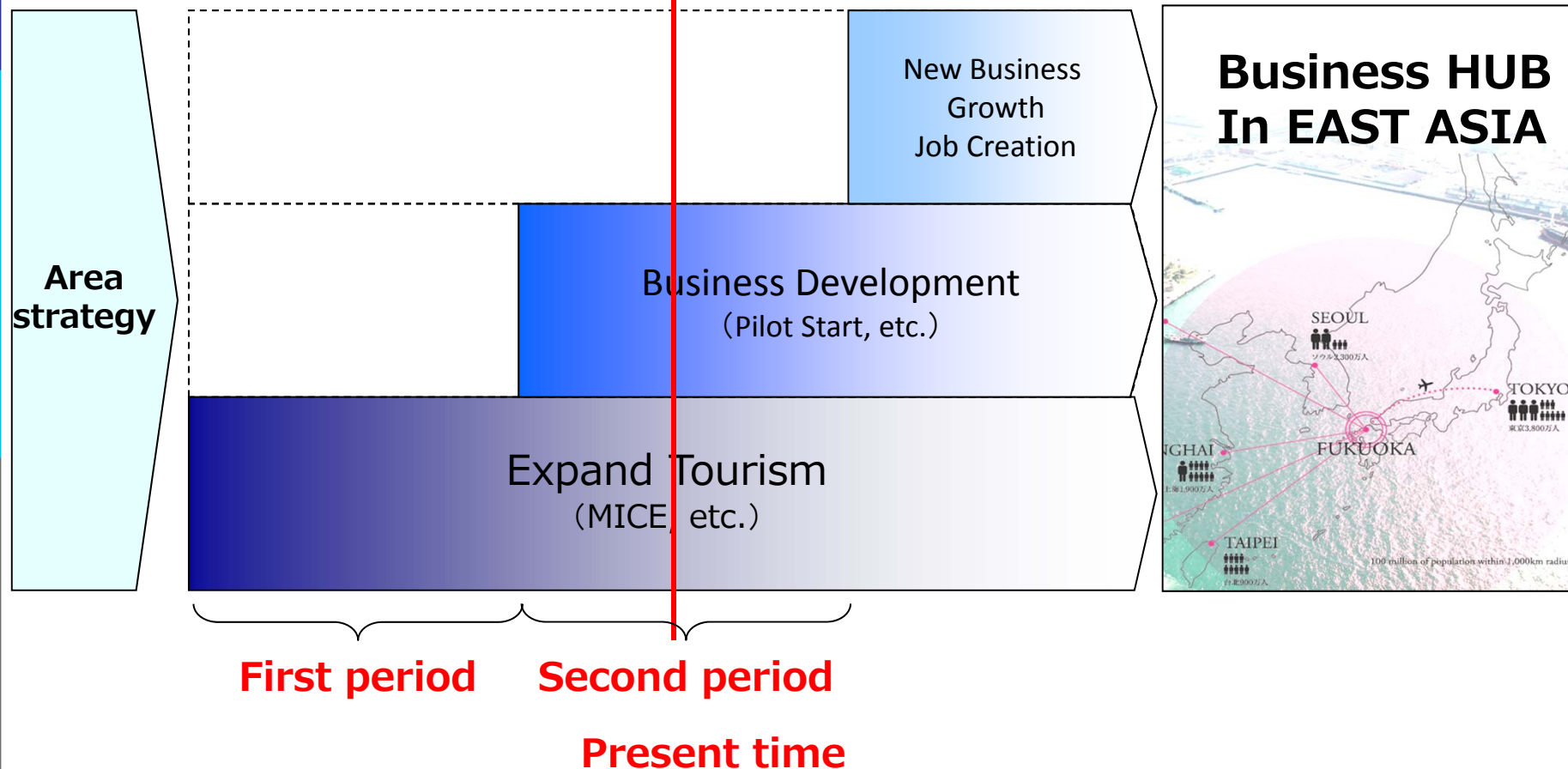


Master Schedule of our strategy

We targets for 3 KPIs such as

GRP + ¥ 2.8 trillion

Population + 70,000



Members are Voluntary participated in our activities.

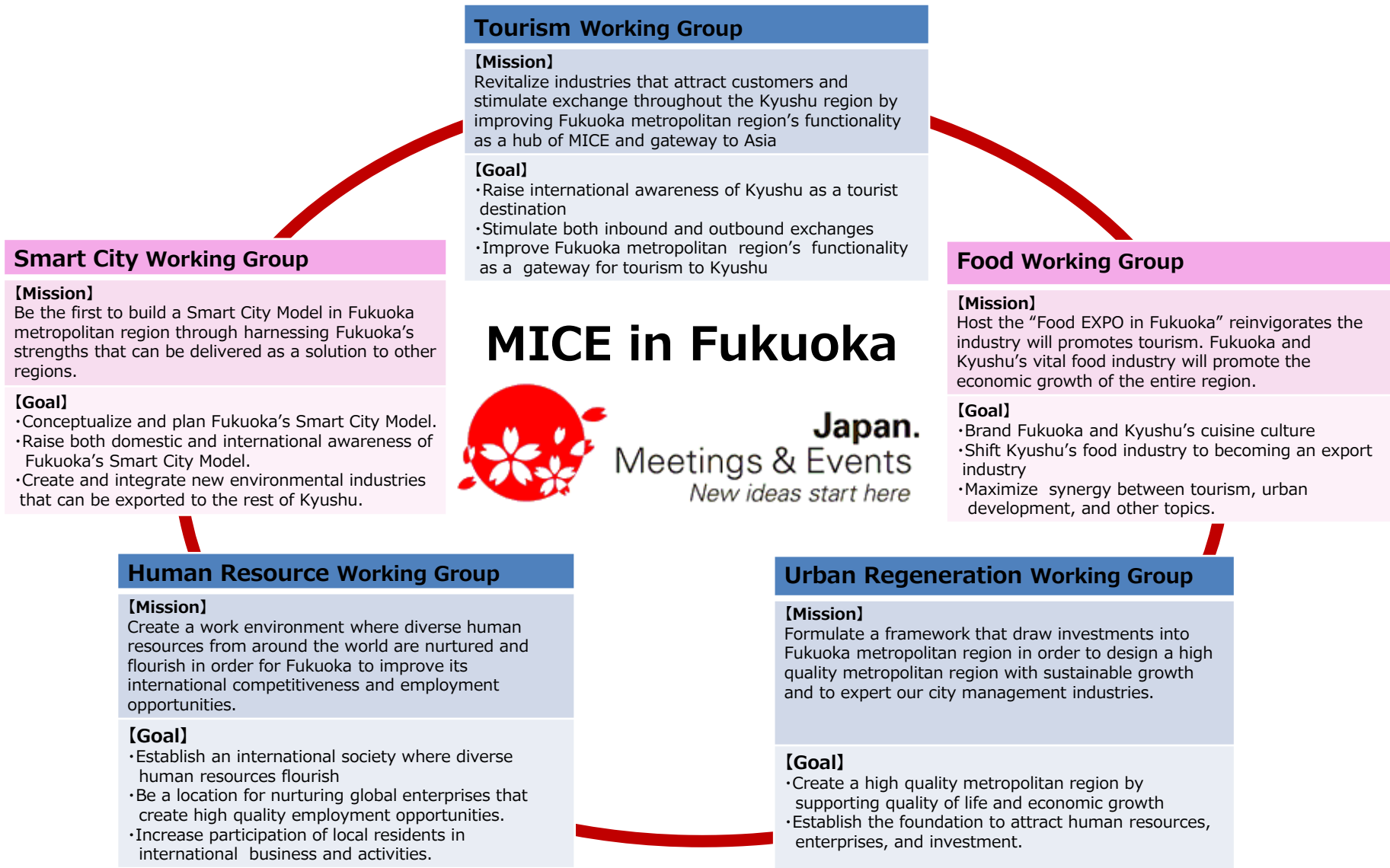


We exchange experience with other Cities.



We have 5 working groups based on MICE

***MICE; Meeting, Incentive travel, Convention, Exhibition**



Working Group	Specific Information / projects	Stakeholders / Players
Tourism Working Group	■ Relating National Special Zone -Deregulation -to support new experiment, research -to generate innovation	Fukuoka city
	■ MICE destination strategy -to improve acceptance and service -to develop unique venues -to reinforce infrastructure such as hotels, transportation	Local companies
	■ Inbound tourism Strategy -to develop tax-free shop in department store -to expand tourism for foreign people -to connect widely area in tourism	Local companies Fukuoka city and other Local governments
Smart City Working Group	■ Town planning using renewable energy ■ V-low Multimedia broadcast ■ Regional Revitalization	Fukuoka Prefecture Fukuoka City National companies Local companies etc..
Food Working Group	■ Event Producing -to hold a "Food EXPO" in Fukuoka -to hold a "City of Food" which is a matching event ■ Innovation project / Connecting technology -to prepare the Smart Food acceptance -to prepare new Refrigerated logistics system	Fukuoka Prefecture Fukuoka City JETRO Fukuoka Chamber of Commerce & Industry etc..
Human Resource Working Group	■ Multilingualization project -focus on women and international students, to acquire other language	Local Companies
Urban Regeneration Working Group	■ Regeneration Waterfront project -to hold a national meeting of waterfront regeneration -to attend a Fukuoka prefecture landscape meeting -to plant tree in waterfront, etc... -to support waterfront regeneration strategy	Fukuoka city Local companies

Working Group	Specific information / projects	stakeholders / Players
-	■Social Impact Bond -investigating, proposal, inform about of SIB -introducing support for local governments	Ministry of Economy, Trade and Keio University, etc..
-	■Planning Genetic Strategy in Fukuoka	FDC
-	■to connect with UN-Habitat	Local Companies
-	■FDC Next project -consortium to support commercialization and marketing -to support local business globalize in connecting our branch office in San Francisco -Diversified funding	FDC
-	■Innovation Studio Fukuoka -to generate business startups and operate Innovation Studio Fukuoka -to solve the social problem using ISF -to revitalize shopping district using ISF -Community resource utilization process -to organize Future Center	FDC, Fukuoka city
-	■Local Share house	Local companies
-	■Global Human Resource Bank	Kyushu University
-	■Incubation Center	Local companies
-	■Utilize Vacant house	Local companies
-	■Support Small Local companies	Fukuoka Chamber of Commerce & Industry

Example :

City Center Regeneration

Implementing growth strategy of Fukuoka

Making innovation anchors in the connected urban fabric



Example : –Field Test– Autonomous car drive in Kyushu University



<http://www.asahi.com/articles/ASJDF5GKPJDFTIPE02K.html>

Example –Field Test-

- Kyushu Drone Consortium established Sep 2016 to grow the new industry. We try to increase productivity using new technology.

Demonstration of IoT network technology

Test of using low power wireless network technology

- ① Test of drone operator flies drone by "out of direct flight" for Infrastructure monitoring
- ② Gathering sensing data

Confidential



With 4K camera and a module of low power wireless network



Fukuoka D.C.



Develop Drone operators

We develop drone operators through business operation, those operators can be useful for disaster prevention. (An license for great operators)

Confidential

- ① Training to fly drone by out of direct flight
- ② Using drone in business operation



Fukuoka D.C.

Example :

Human resource : Citizen-led innovation

Innovation studio Fukuoka

innovation creation platform where people with different sets of skills from various backgrounds mingle and together build a new future



Example : Sailing Park Regeneration Project

■ Project Overview

Space : 1,236m²

Location : Nishi-Nakasu Fukuoka city
(Central area of the city)

■ Project Schedule

Public Offering : From Feb to May in 2015

Start Construction : October in 2015

Completion : July in 2016

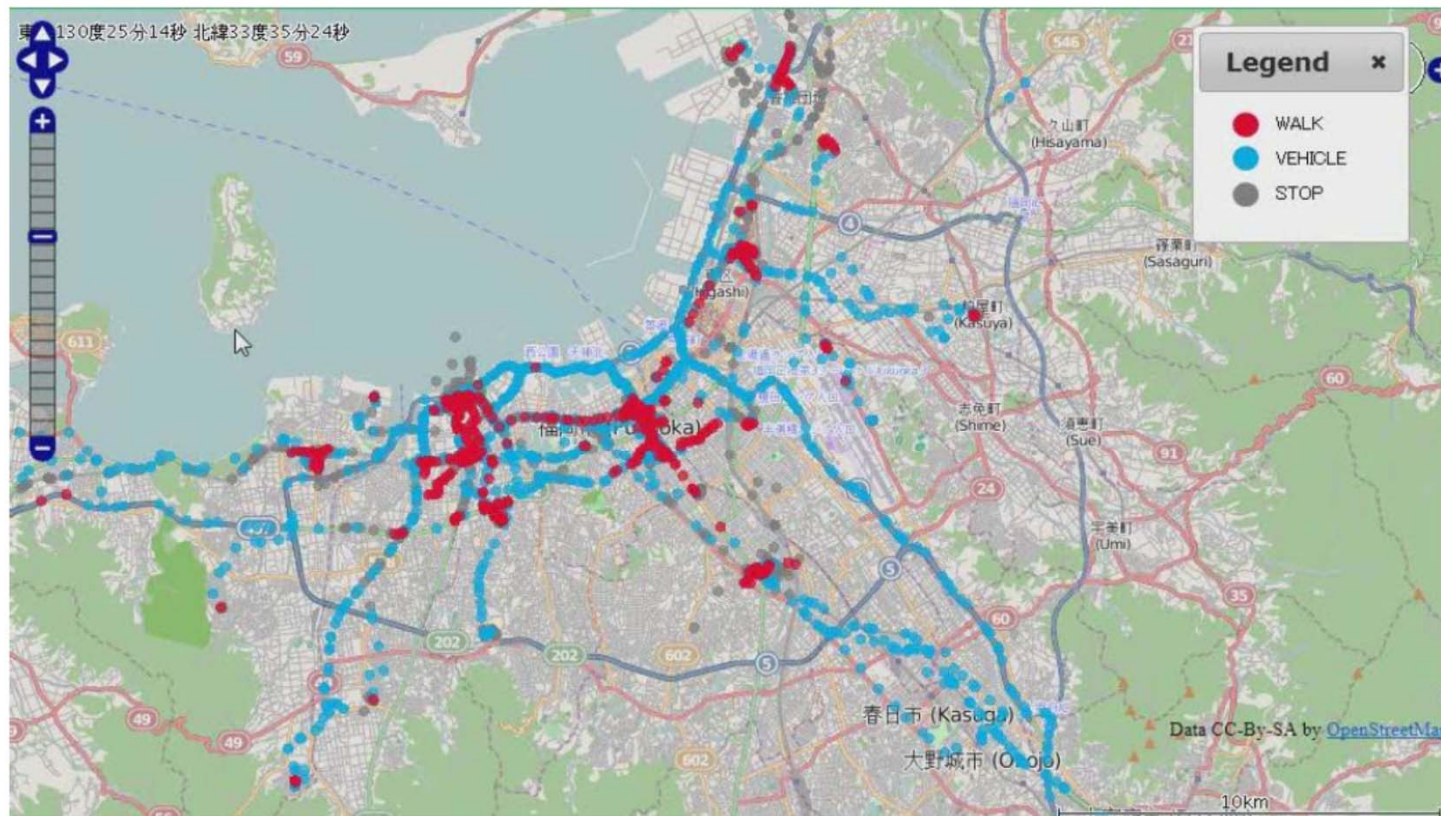


Example :

Environment : ICT efficient region

Smart City

Economical urban planning and sustainable city growth



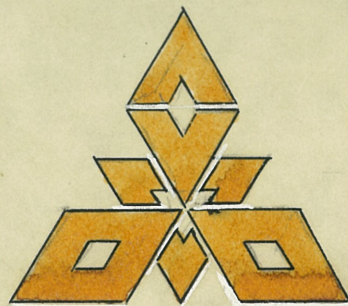
Example :

Tourism : International business events

Business Events bureau(Meeting Place Fukuoka)

Attract business events, established high specialty one-stop organization





NOUS

JACQUES CHABAN DELMAS

DEPUTE MAIRE DE BORDEAUX

ET

KAZUMA SHINTO

MAIRE DE FUKUOKA

Au nom de nos concitoyens,
Prenons l'engagement solennel **D**e maintenir
des liens permanents entre les Municipalités de
nos Cités, **D**e propager l'esprit d'entreprise et
d'expansion qui anime nos deux villes, **D**e favo-
riser les échanges culturels économiques et humains
entre leurs habitants, **D**e développer par une
meilleure compréhension mutuelle l'amitié
franco-japonaise, **E**t convaincus de la néces-
sité de contribuer au rapprochement des nations,
persuadés que l'union des villes prépare l'union
des peuples dans la coopération la liberté et la
paix, **D**éclarons nos deux cités unies dans une
amitié sincère réciproque et durable.



FAIT A BORDEAUX LE 8 NOVEMBRE 1982

Le Maire de Bordeaux

Le Maire de Fukuoka

J. Chaban Delmas

進藤 一馬





Jumelage Bordeaux – Fukuoka

Programme de coopération pour les années 2017 – 2019

Considérant les relations d'amitié et de fructueuse coopération unissant la France et le Japon qui permettent, aujourd'hui, non seulement de développer des échanges économiques, culturels et universitaires très denses, mais aussi, de travailler ensemble à l'établissement d'un monde multipolaire au sein duquel les Collectivités Locales prennent toute leur place.

Dans l'esprit de la Charte de jumelage signée le 8 novembre 1982, qui unit la Ville de Bordeaux à la Ville de Fukuoka, et de la célébration de la relation bilatérale franco-japonaise placée en 2015-2016 sous le signe de l'innovation, M. Alain JULPE, Maire de Bordeaux, et M. Soichiro TAKASIMURA, Maire de Fukuoka, expriment leur souhait commun de saisir cette année symbolique pour donner une nouvelle impulsion au jumelage.

Les deux Maires considèrent que la mise en place d'un nouveau programme de coopération, pour les années 2017 à 2019, contribuera à renforcer et à développer les relations de coopération entre leurs villes. Objectif principal : augmenter la visibilité des actions concrètes mises en place, en termes de méthode de travail et d'engagement financier.

Ils s'engagent à unir leurs efforts pour soutenir les actions de coopération dans les domaines de compétence de leurs administrations municipales respectives, mais aussi en associant étroitement les partenaires institutionnels, associatifs et privés des deux villes.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Startups : Appui aux entreprises innovantes de Fukuoka et de Bordeaux pour faciliter leur accès aux opportunités d'affaires offertes par les deux territoires.
Appui aux échanges entre structures des deux villes dédiés à l'accompagnement des startups.*

*Vin et Gastronomie : Appui à l'organisation d'événements festifs à Fukuoka : « Fête du Vin de Bordeaux », et autres temps forts gastronomiques, en partenariat avec l'Ambassade de France au Japon, la Chambre de Commerce & d'Industrie France-Japon et M. François ADJASUKI, Bocuse d'Or 2001, Meilleur Ouvrier de France 2007.
Appui à l'organisation d'événements promotionnels gastronomiques du territoire de Fukuoka à Bordeaux*

Appui aux échanges entre le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux et le bar « Au Bord d'Eau Fukuoka ».

Tourisme : Appui à la coopération entre l'Office du Tourisme de Bordeaux et le Fukuoka Convention & Visitors Bureau pour l'augmentation des flux touristiques entre les deux villes et le développement du tourisme urbain.

2. ECHANGES CULTURELS ET ARTISTIQUES

Création contemporaine musique et danse : Appui à la mise en œuvre du Concours international de composition d'œuvres pour orchestre symphonique et accompagnement au Forum création-formation Bordeaux Fukuoka, en lien avec Kyushu Okinawa Composers Association, Kyushu Symphony Orchestra, Fukuoka Dance Fringe Festival, Conservatoire de Bordeaux, Institut Français du Japon-Kyushu, Rotary club.

Musique : Appui à la participation de musiciens à des événements organisés dans les deux villes.

Musées : Appui aux échanges entre musées des deux villes.

3. EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Coopération universitaire : Appui au partenariat entre l'Université Seinan Gakuen et l'Université Bordeaux Montaigne destiné à faciliter l'échange d'étudiants ainsi qu'entre la faculté des beaux-arts de l'Université Kyushu Sangyo et l'Ecole d'Enseignement supérieur d'art de Bordeaux (ex-Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux).

Educación et Promotion linguistique : Accompagnement des jeunes lauréats du concours d'éloquence en français et du concours de langue japonaise en lien avec l'Université Seinan Gakuen, l'Alliance Française Bordeaux Aquitaine, l'Université Bordeaux Montaigne et l'Institut Français du Japon-Kyushu.

Jeunesse et Citoyenneté : Appui à la participation annuelle de jeunes Bordelais à « l'Asian Pacific Children's Convention in Fukuoka » (APCC), sur les thèmes de la compréhension mutuelle interculturelle d'enfants et la sensibilisation de jeunes citoyens à la vie internationale. Accueil de jeunes Fukuokaïsi qui participeront à une mission retour de découverte sur les thèmes de la citoyenneté, du patrimoine bordelais et de la connaissance des villes partenaires de l'APCC.

Formation aux métiers de la santé et de l'esthétique : Appui aux échanges entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, l'Ecole d'esthétique et de bien-être et l'Ecole Guidance de l'esthétique internationale de Fukuoka.

4. SPORT

Rugby : Appui aux échanges dans le cadre de la convention de partenariat entre le Coca Cola West Red Spire et l'Union Bordeaux-Bègles.

Arts Martiaux : Appui aux échanges entre les clubs des deux villes destinés à promouvoir le Judo et les disciplines associées.

Football : Appui aux échanges dans le cadre de la convention de partenariat entre le Football Club Les Girondins de Bordeaux et le Club AVISPA.

et al. et al.

Les responsables élus et administratifs des deux villes se rencontreront au moins une fois par an pour évaluer la réalisation du présent programme. A l'issue des trois années, les responsables élus et administratifs procéderont à une évaluation globale du programme d'action.

Les soutiens financiers se feront selon les possibilités des deux villes notamment pour la prise en charge de billets d'avion ou d'hébergement des partenaires œuvrant dans le cadre du jumelage.

Bordeaux le 26 septembre 2016

Alain JUPPÉ

Maire de Bordeaux

Soichiro TAKASUNA

Maire de Fukuoka